



# Les contrats interprofessionnels de progrès et les projets de contrats d'excellence territoriale

22 février 2007

Edito .....	page 5
-------------	--------

## **Les contrats interprofessionnels de progrès (CIP)**

### 1. Les filières animales

Le CIP filière bovin viande .....	page 6
Le CIP filière ovins viande .....	page 8
Le CIP filière avicole .....	page 10
Le CIP filière porcine .....	page 12
Le CIP filière lapins de chair .....	page 14
Le CIP filière équine .....	page 16
Le CIP de l'apiculture .....	page 18

### 2. Les filières végétales

Le CIP filière grande cultures .....	page 20
Le CIP filière moutarde .....	page 22
Le CIP sapin de Noël .....	page 24
Le CIP filière forêt-bois .....	page 26

### 3. L'agro-alimentaire

Le CIP de l'industrie alimentaire .....	page 28
---	---------

## **Les projets de contrats d'excellence territoriale (CET)**

Projet de CET Val de Loire-Val d'Allier (58) .....	page 30
Projet de CET pour la protection de la source des Gondards (89) .....	page 32
Projet de CET de la zone d'appellation Chablisien (89) .....	page 34
Projet de CET de la plaine du Saulce (89) .....	page 36
Projet de CET sur le Val de Loire (71) .....	page 38
Projet de CET Val de Saône et du Doubs (71) .....	page 40
Projet de CET sur le massif du Morvan .....	page 42

Les Contrats Interprofessionnels de Progrès (CIP) et les Contrats d'Excellence Territoriale (CET) sont à la fois les deux piliers porteurs de la politique agricole et forestière de la Bourgogne et les outils de la négociation du Contrat de Projets Etat-Région et du Feader. Ils s'inscrivent dans l'approche globale que la Région met en œuvre depuis 2004 pour :

- répondre aux enjeux de la qualité, de la valorisation des produits agricoles et forestiers. Le patronyme de la Bourgogne, associé aux signes officiels de qualité, est un formidable atout pour porter l'essor de nos productions ;
- favoriser le développement durable en protégeant nos ressources naturelles et en développant des pratiques et des produits alternatifs ;
- développer l'emploi en mobilisant tous les leviers de l'action publique : amélioration des conditions de travail, adaptation des outils de production et de transformation, soutien à la promotion des métiers et à la formation professionnelle.

> Les CIP ont été élaborés par co-construction entre les responsables professionnels des filières et les élus du conseil régional. L'innovation, la recherche, la segmentation des produits, la création de la valeur ajoutée, la formation sont au cœur de cette démarche participative. Les CIP sont nécessaires à la compétitivité des filières bourguignonnes dans le respect du développement durable. Des programmes d'investissements permettront la modernisation des outils de production. Chaque contrat est traité selon une approche transversale en lien avec d'autres secteurs comme l'économie, le tourisme, la formation ou les transports.

> Les CET doivent concilier, par une approche plus environnementale, le maintien d'activités sur des territoires à enjeux environnementaux. Le conseil régional encourage cette dynamique territoriale qui associe à la mobilisation financière des mesures agri-environnementales, le recours à des pratiques alternatives comme la commercialisation en circuit court ou la création d'activités de services de proximité. Une forte mobilisation a précédé l'action. L'enjeu est de rendre acceptable des pratiques environnementales dans les actes de productions habituels. Des diagnostics territoriaux approfondis permettront de définir des itinéraires techniques novateurs, adaptés aux enjeux prioritaires du milieu : paysages, qualité de l'eau ou biodiversité. L'objectif est d'intégrer naturellement les CET dans les politiques des pays et des agglomérations. Cette mobilisation de nos partenaires des chambres d'agriculture, des associations locales, des collectivités territoriales, des syndicats et des agences de l'eau, confirme l'intérêt partagé pour le développement durable en Bourgogne.

Notre souhait avec les filières régionales et les territoires à enjeux environnementaux est de contractualiser autour d'objectifs et de résultats quantifiables. Une évaluation annuelle et des possibilités d'avenants conforteront notre soutien à une dynamique de changement sur la période 2007-2013.

**François PATRIAT**

*Président du conseil régional de Bourgogne*

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière bovin viande

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière bovin viande en Bourgogne

### CONSTAT

La production bovine allaitante, première orientation régionale avec 8200 exploitations et 370 000 bovins, se place au 3<sup>e</sup> rang national et est spécialisée en animaux maigres (60% de la production). L'image de la Bourgogne, berceau de la race Charolaise, est étroitement liée à cette production qui, par sa gestion extensive en surface en herbe, promeut une agriculture durable. La vocation exportatrice très marquée (80% des animaux expédiés en Italie) est à la fois une opportunité (filiale sans OGM) et un important facteur de fragilisation. On constate par ailleurs une érosion du potentiel de production (moins 25 000 vêlages en 5 ans) et une tendance à la baisse du taux de finition, ce qui fragilise les outils d'aval. Parallèlement des nouvelles démarches de qualité sont en cours : AOC, IGP...

### ACTEURS

#### Les producteurs

8200 exploitations, 12 000 actifs et un chiffre d'affaires de 640 millions d'euros.

#### Les entreprises de mise en marché, d'abattage et de découpe

- Un chiffre d'affaires de 420 millions d'euros,
- 7 organisations de producteurs,

- 5 entreprises d'exportation de maigres (activité en et hors zone Bourgogne de 334 000 bovins),
- 13 abattoirs pour 220 000 têtes et 80 000 tonnes de viande bovine (3 abattoirs à « vocation nationale/ européenne » ; 3 abattoirs à « vocation régionale » ; 7 abattoirs « de proximité »).

Les 3 plus grands abattoirs réalisent 90% des volumes régionaux.

L'abattage régional représente le double de la consommation, soit un excédent de près de 45 000 tonnes.

- 4 marchés : Moulins Engilbert, Corbigny, Saint Christophe en Brionnais et Charolles.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Consolider et développer la compétitivité de la filière bovine allaitante régionale

Cet enjeu se décline selon trois thèmes :

- *Le marché*

L'adaptation permanente de la production régionale aux besoins exprimés par les opérateurs d'aval est essentielle dans un environnement concurrentiel et évolutif.

- *L'emploi*

Avec la baisse sensible de l'activité et ses répercussions sur la création de richesse, l'emploi dans la

filière tend à se fragiliser. Ce phénomène est par ailleurs accentué par un manque en main d'œuvre qualifiée dans les entreprises.

- *Le territoire*

Les surfaces fourragères régionales sont essentiellement valorisées par le troupeau bovin. Cette technique de production extensive a plusieurs avantages qu'il convient de sauvegarder : qualité de la production, ouverture des paysages, pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, maintien d'actifs en milieu rural...

## OBJECTIFS

### Conforter le potentiel de production et le nombre d'actifs :

- par une modernisation des bâtiments d'élevage et l'amélioration des conditions de travail des éleveurs
- une segmentation plus marquée de la production (aboutissement des démarches AOC Bœuf de Charolles, IGP...)
- par une meilleure valorisation et gestion des ressources naturelles
- une amélioration du niveau génétique

### Répondre aux attentes des entreprises d'aval à travers un projet pour la filière qui passe par :

- une augmentation des vêlages : + 25 000 d'ici 2013
- une augmentation du taux de finition : + 20 000 animaux finis/an
- un étalement de la production : décaler la sortie de 15 000 animaux maigres et 24 000 vêlages

Ces objectifs seront contractualisés entre l'amont et l'aval de la filière.

## ACTIONS

### Favoriser la recherche appliquée et la diffusion des nouvelles connaissances

### Développer la position régionale sur les marchés par une différenciation du produit

- Mettre en place des signes officiels de qualité

### Renforcer l'appui technique

- Aider les choix stratégiques dans les exploitations bovines allaitantes
- Améliorer la régularité des sorties des mâles et des femelles « maigres »

- Relancer la finition
- Améliorer la gestion des ressources naturelles

### Améliorer les outils de production et les conditions de travail

- Moderniser et adapter les bâtiments d'élevage
- Encourager la construction de bâtiments d'engraissement

### Actions visant au progrès génétique du troupeau régional

- Augmenter la base de sélection

- Diffuser le progrès génétique

### Améliorer les conditions sanitaires de production

### Consolider le nombre d'actifs

### Moderniser les outils d'aval de la production

### Animation du CIP

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

### Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Groupement Lait Viande Bourgogne

Section Bovin viande

3, rue du Golf - 21800 QUETIGNY - Tél. : 03 80 48 43 00

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière ovins viande

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière ovins viande en Bourgogne

### CONSTAT

La Bourgogne est la 7<sup>e</sup> région ovins viande avec 7,3 % des éleveurs et 4,5 % des brebis. En dix ans, le nombre d'éleveurs ovins bourguignons a diminué de 41 % et les effectifs de brebis viande de 19 %, avec une disparition plus accentuée des petites troupes et une augmentation de la taille d'élevage. Plus du tiers des éleveurs est âgé de « 55 ans et plus » et détient plus de 25 % des brebis. Par ses modes de production en systèmes herbe et bergerie, l'élevage ovin participe à la diversité de l'activité agricole en association avec les productions bovine et céréalière, au respect de l'environnement et l'occupation du territoire (zones agronomiques contraignantes). Représentant 30 % du cheptel régional, la production organisée est tournée vers la professionnalisation des élevages, la qualité et une valorisation locale des produits.

### ACTEURS

#### Les producteurs

On recense 220 203 brebis détenues par 2 771 éleveurs, soit une taille moyenne d'élevage de 79 brebis contre 129 au niveau national.

6 434 tec de viande finie sont produites chaque année. 70 % de la production est expédiée en vif hors de la région.

#### Les organisations de producteurs

4 principales OP interviennent en Bourgogne : Bourgogne Elevage, Cialyn, Cooprovosel et Gapac.

63 000 brebis sont détenues par 402 adhérents, soit une taille d'élevage moyenne de 157 brebis en organisation de producteurs. Les OP commercialisent 80 000 ovins et 45 % des agneaux sont abattus localement.

Un agneau sur deux est produit en démarches de qualité : démarches CQC (Berger des Lys, Filière Qualité Carrefour, Terre d'agneau, Agneau de l'Adret) et marques d'entreprises.

#### L'aval

Pour un volume de 1 324 tec, 12 abattoirs ont une activité ovine qui ne représente en moyenne que 3 % de leur activité totale.

#### La consommation

La consommation régionale est estimée à 5 168 tec.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Maintien d'un potentiel de production avec des éleveurs « professionnels » et « organisés »

A l'horizon 2012, avec la réforme de la PAC, la production ovine peut apparaître intéressante en terme de valorisation des céréales produites ou des surfaces herbagères. Pour maintenir un potentiel de production ovine en Bourgogne, le renouvellement des générations, la professionnalisation (augmentation de la taille d'élevage), l'optimisation des performances technico-économiques et la productivité du travail des ateliers ovins sont nécessaires.

### Développement des démarches collectives de filière et de valorisation de la production régionale

Afin d'assurer un meilleur approvisionnement de l'aval en quantité et en qualité, les organisations de producteurs doivent adapter leurs outils de suivi et de collecte tout en renforçant leur partenariat avec les abattoirs locaux. Dans le cadre de la recherche de

nouvelles parts de marché, les abattoirs sont également amenés à moderniser leurs outils. Le travail engagé dans les démarches de qualité reste à conforter pour poursuivre la différenciation du produit régional.

### Amélioration de l'adéquation entre le produit et la demande du consommateur

Les évolutions des habitudes alimentaires et de la distribution risquent d'accentuer la marginalisation du produit ovine, le réservant à un marché de niche, haut de gamme et festif. La filière ovine bourguignonne doit adapter son offre pour mieux répondre aux attentes des consommateurs. Cette adaptation passe par une diversité de l'offre, une meilleure information des consommateurs (origine, étiquetage, conseils de préparation des morceaux), une meilleure visibilité et animation du rayon agneau sur les lieux de vente.

## OBJECTIFS

### Sur la période 2007-2013

- Augmenter le nombre d'ovins abattus sur la région tout en valorisant les carcasses : + 33 000 ovins,
- Augmenter le nombre de brebis et d'agneaux produits (régularité, qualité) avec des éleveurs professionnels et organisés : atteindre le seuil minimum de 150 brebis par atelier,
- Produire 2000 agneaux Label Rouge/an.

## ACTIONS

### Adaptation et modernisation des OP et des outils d'abattage/découpe

### Amélioration des conditions d'élevage et de travail (Contrat de Projet Eleveur Ovin)

- Investissements en bâtiments d'élevage ovine,
- Investissements en cheptel et génétique.

### Appui technique aux éleveurs

- Encadrer techniquement et économiquement les éleveurs pour l'amélioration des pratiques d'élevage,

des conditions de travail, la performance de l'atelier et la qualité des produits.

### Segmentation et démarches de qualité

- Encourager les éleveurs à participer à des régimes de qualité alimentaire,
- Mettre en place un Label Rouge,
- Informer et promouvoir les produits.

### Références/Expérimentations et diffusion des connaissances

- Soutenir les réseaux d'élevage ovine bourguignon,

- Mettre en place des formations et expérimentations au Pôle régional ovine de Charolles.

### Promotion du métier d'éleveur ovine

### Animation du CIP

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

### Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne - Groupement Lait Viande Bourgogne

Section Ovine

3, rue du Golf - 21800 QUETIGNY - Tél. : 03 80 48 43 44

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière avicole

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière avicole en Bourgogne

### CONSTAT

La Bourgogne produit 27 millions de volailles chaque année, ce qui représente 3 % de la production française en poulets de chair et 1 % de la production française en dindes. Très présents en Bourgogne, les produits sous signes de qualité représentent 43 % de la production : 1 AOC Bresse, deux Labels Rouges avec Indication Géographique Contrôlée « Volailles fermières de Bourgogne » et « Volailles fermières du Charolais » et une Certification Conformité Produit « Poulet DUC Certifié ». La production de volailles de chair est réalisée en Bourgogne à près de 80 % dans le cadre de groupements de producteurs, les éleveurs étant en systèmes intégrés.

### ACTEURS

#### Les producteurs

La filière bourguignonne représente 800 producteurs dont :

- 125 éleveurs en volailles de Bresse AOC,
- 129 éleveurs de production Label Rouge,
- 74 éleveurs en CCP.

Pour 72 % des exploitations agricoles, l'atelier avicole représente moins de 50 % du revenu. L'activité avicole concerne, en Bourgogne, des éleveurs jeunes : 23 % d'entre eux ont moins de 35 ans.

#### L'amont : les firmes d'aliments

On recense 11 usines d'aliments pour l'approvisionnement des ateliers avicoles de Bourgogne dont 6 se situent sur la région. Les 6 entreprises d'aliments de bétail présentes en Bourgogne réalisent près de 40 % de leur chiffre d'affaires en aliments volailles. Une large part des approvisionnements en matières premières se fait en Bourgogne.

#### L'amont : l'accoupage

Les couvoirs régionaux produisent 34,1 millions de poussins sur lesquels 12 millions sont vendus à l'extérieur de la

région. Par ailleurs 7,9 millions sont achetés hors région. Ce maillon de la production a été sévèrement touché par la crise aviaire.

#### L'aval : les abattoirs

La production de volailles de chair en Bourgogne est commercialisée par 6 abattoirs : 81 585 tonnes équivalent carcasse en 2005, ce qui représente 5 % de la production nationale.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Conforter les outils de production

Le rayon d'actions des abattoirs de la région semble condamné à s'accroître faute d'un parc de bâtiments dense autour des outils d'abattage. Or, cet éloignement croissant entraîne une augmentation des coûts de transport, préjudiciable dans un contexte de concurrence accrue. Afin d'éviter un risque de délocalisation de la production et de pérenniser la filière, il est essentiel de maintenir et de renouveler le parc de bâtiments.

### Maintenir une production de qualité

Les groupements qualité détenant les Labels Rouges régionaux sont de taille bien moindre que celle des Labels Rouges nationaux, supportant donc des coûts de contrôle et de certification proportionnellement plus lourds et n'ayant que très peu de poids dans les négociations avec les GMS.

Néanmoins, le territoire est doté d'outils d'abattage-découpe performants, bénéficiant d'une bonne notoriété. Le maintien du potentiel de production à

proximité de ces outils, garantissant la fraîcheur du produit, représente un enjeu économique de première importance.

La situation de la production avicole de Bourgogne à proximité des grands bassins de consommation comme les régions parisienne et lyonnaise montre par ailleurs la nécessité de mettre en œuvre des actions de traçabilité pour sécuriser le produit, ainsi qu'une politique de communication à destination des consommateurs.

### Assurer un bon niveau technique et sanitaire des bâtiments d'élevage

Les rénovations techniques et sanitaires des bâtiments permettent le maintien d'un niveau de performances satisfaisant tout en assurant la qualité sanitaire des produits. Les besoins financiers pour la rénovation sont importants et de nombreux arrêts en aviculture sont liés au manque de disponibilités financières des éleveurs.

## OBJECTIFS

Conforter les 324 élevages produisant sous signes officiels de qualité et en introduire 6 nouveaux par an.

Maintenir et renouveler le parc bâtiment volailles de chair pour un approvisionnement régulier des outils d'abattage-découpe, soit 15 rénovations/an et 5 renouvellements/an.

Améliorer les pratiques d'élevages pour une activité durable par la création de parcours Label Rouge (22/an) et par des aménagements sanitaires et environnementaux (8 élevages/an).

Accompagner 5 entreprises d'aval dans leur projet d'adaptation aux débouchés.

## ACTIONS

### Segmentation et démarche qualité

- Information et promotion des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire,
- Encourager les producteurs de volailles de chair à participer à des régimes de qualité alimentaire.

Appui technique visant à la modernisation de l'outil de production

### Amélioration des conditions de travail

- Plan de modernisation des bâtiments d'élevage de volailles de chair,
- Aménagement des parcours en volailles Label Rouge.

### Génétique et sanitaire

- Amélioration technique, sanitaire et environnementale des couvoirs pour

l'approvisionnement de la filière dans les meilleures conditions.

### Animation du CIP

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Groupement Lait Viande Bourgogne  
Section Avicole  
3, rue du Golf - 21800 QUETIGNY - Tél. : 03 80 48 43 40

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière porcine

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière porcine en Bourgogne

### CONSTAT

La Bourgogne, avec 200 producteurs, 16 000 truies et 350 000 porcs charcutiers, représente 1,4% de la production française des porcs. Les ateliers porcins sont un moyen de diversification des exploitations céréalières. Ils permettent une production de qualité à meilleur coût et contribuent à l'autonomie alimentaire. La faible densité des élevages (6,5 porcs/km<sup>2</sup>) facilite l'insertion des ateliers dans l'environnement et favorise un bon statut sanitaire. Les éleveurs et leurs groupements de producteurs se sont fortement engagés dans la certification de conformité de produit, ce qui entraîne la fidélisation des débouchés. Depuis quelques années, les projets de création d'élevages se heurtent à de fortes oppositions. Face à cela, les éleveurs de porcs ont pris conscience de la nécessité d'analyser et d'améliorer leurs pratiques d'élevage.

### ACTEURS

#### Les producteurs

La production est organisée au sein de 5 groupements de producteurs de porcs qui représentent 82% du cheptel truies et 67% des porcs charcutiers commercialisés. 42% des éleveurs ont moins de 40 ans (contre 28,3% tous exploitants en Bourgogne).

#### L'amont : l'aliment

On recense 4 entreprises d'aliment du bétail pour la production d'aliments porcs. Avec 133 400 tonnes produites en 2005, la part

de l'activité d'aliments porcins représente 2% de l'activité nationale et approvisionne les régions limitrophes. La Bourgogne se caractérise par un taux important d'éleveurs fabriquant leur aliment à la ferme, soit près de 50% d'entre eux pour un volume de 25 000 tonnes.

#### L'aval : les abattoirs

Le secteur aval, fortement concurrencé par les grands bassins de production, est en pleine restructuration. En 2006, la Bour-

gogne compte 10 abattoirs pour 6 500 tonnes équivalent carcasse, ce qui représente 0,5% de la production nationale. Les établissements de transformation de produits à base de viande porcine sont majoritairement de petites PME centrées sur une valorisation de la viande de porc avec des fabrications locales (charcuterie cuite et sèche). Une possibilité de développement existe avec les filières qualité jambon persillé de Bourgogne, saucisse de Morteau, rosette de Lyon...

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Conforter la transformation des céréales et oléagineux en Bourgogne pour une bonne complémentarité des productions végétales et animales

L'objectif est de limiter au maximum le transport de matières premières brutes en privilégiant l'utilisation des céréales de la région. Par ailleurs, le développement des biocarburants et la présence d'industries agroalimentaires permettent de bénéficier de nouvelles matières premières de qualité sur le marché (tourteau de colza, lactosérum...) qui peuvent être incorporées dans l'aliment porc et assurer des gains de compétitivité.

### Développer une production de qualité

Les groupements de producteurs de porcs ont initié des démarches assurant aux consommateurs la traçabilité de l'origine française des viandes porcines. Désormais le développement de la production sous Label rouge ou Indication Géographique Protégée

permet d'approvisionner les entreprises de salaisons produisant des charcuteries Label Rouge ou sous IGP.

La production transformée ne valorisant pas la totalité de la carcasse de porc, les entreprises d'abattage doivent rechercher de nouveaux débouchés pour la viande fraîche Label Rouge.

### Assurer de bons niveaux technique et sanitaire des bâtiments d'élevage

Le parc bâtiments des élevages porcins, malgré les rénovations successives depuis une dizaine d'années, doit être conforme aux nouvelles exigences techniques, environnementales et sanitaires afin d'assurer la qualité des produits tout en améliorant les conditions de travail. De plus, l'adaptation aux démarches qualité, type Label Rouge, représente un enjeu fort permettant l'approvisionnement des entreprises aval de transformation.

## OBJECTIFS

Doubler le nombre d'élevages en production Label Rouge et IGP Morteau et assurer la mise aux normes bien-être de 42 élevages d'ici 2013.

Maintenir et renouveler le parc bâtiment porcin pour un approvisionnement régulier des outils d'abattage-découpe avec un objectif de 9 bâtiments/an.

Valoriser les ressources régionales et protéger l'environnement grâce à la mise en place d'équipements adaptés (15 dossiers/an).

Mettre en place d'un système de gestion régionale des informations qualité et sanitaire.

Accompagner 2 entreprises de l'aval dans leur projet d'adaptation aux débouchés.

## ACTIONS

### Segmentation et démarche qualité

- Information et promotion des produits faisant l'objet de production sous signes de qualité,
- Adaptation des outils d'abattage-découpe-transformation aux besoins de la filière qualité.

### Appui technique visant à la modernisation des exploitations

- Appui technique visant à l'amélioration de la compétitivité de l'outil de

production par la maîtrise sanitaire, et l'adaptation des pratiques liées à l'alimentation animale,

- Elaboration de références techniques et économiques en élevage porcin.

### Amélioration des conditions de travail

- Plan de modernisation des bâtiments d'élevage,
- Equipements liés à la mise aux normes bien-être, à l'utilisation des coproduits et à la gestion des effluents.

### Sanitaire

- Adaptation à l'évolution des réglementations et notamment la mise en place du code Hygiène,
- Gestion régionale des informations qualité et sanitaire.

### Animation du CIP

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

**Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Groupement Lait Viande Bourgogne**

Section Porcine

3, rue du Golf - 21800 QUETIGNY - Tél. : 03 80 48 43 40

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière lapins de chair

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière lapins de chair en Bourgogne

### CONSTAT

En Bourgogne, la filière lapins de chair représente, avec une production de 1 074 tec et un abattage de 1 830 tec, 2 % de la production et 3,5 % des abattages contrôlés au niveau national. L'offre régionale est inférieure à la demande des abattoirs locaux. Face à une forte diminution des petits élevages familiaux, un noyau d'élevages rationnels s'est maintenu avec des ateliers spécialisés ou associés à d'autres productions. De nouvelles cessations d'activités se profilent alors que les partenaires amont et aval de la filière sont en développement. La filière est par ailleurs confrontée à un manque de consommation depuis de nombreuses années.

### ACTEURS

#### Les producteurs

La majorité des élevages est de taille très modeste et la production est essentiellement destinée à l'autoconsommation ou aux marchés de niches (173 éleveurs détenant plus de 10 lapines pour 17 632 lapines mères au total). Avec une vingtaine d'éleveurs professionnels, la production organisée représente plus de 70 % des effectifs de reproductrices et une taille d'atelier 3 fois plus importante que la moyenne du recensement agricole. Elle est

engagée dans la production de « lapin différencié ».

40 % des éleveurs détenant 1/3 des reproductrices sont âgés de plus de 51 ans.

#### L'amont

7 firmes d'aliments multi-espèces et 3 entreprises de diffusion génétique interviennent dans le secteur lapin.

#### L'aval : les abattoirs

On recense 2 abattoirs locaux : l'abattoir Palmid'Or Bourgogne

situé en Saône et Loire, et l'abattoir Laguillaumie dans l'Yonne. Pour l'abattoir Palmid'Or Bourgogne, l'activité lapins représente 25 % de son tonnage mais il concentre à lui seul 95 % des volumes abattus en lapins en Bourgogne. Il affiche sa volonté de développer cette activité (plus 5 000 lapins par semaine) et de différencier le produit pour répondre aux besoins du marché (40 % des lapins sont certifiés CQC et 14 % sont « lourds »).

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Maintien de la position de l'aval bourguignon sur le marché national

Avec l'un des deux plus importants abattoirs de lapins du grand Sud-Est, idéalement situé à proximité de zones de consommation, la région dispose d'un atout majeur pour la filière. Le développement et l'adaptation de l'activité abattage/découpe/transformation permettra de conforter la position de la Bourgogne sur le marché national. Pour cela il est nécessaire d'augmenter les abattages de lapins en s'approvisionnant sur la région afin de limiter le transport. Une contractualisation entre les acteurs de la filière est indispensable pour répondre aux besoins du marché. En effet, si la différenciation du produit sous signes officiels de qualité est toujours d'actualité, les parts de marché stagnent. Il est important

de garantir un lapin conforme aux différentes exigences sanitaires et de traçabilité, et de proposer une offre de produits répondant aux attentes des consommateurs.

### Développement d'une production régionale avec des éleveurs « professionnels » et « organisés »

La réponse aux besoins supplémentaires de l'aval et la compensation des arrêts d'activités, passe par des projets d'installation et de création de nouveaux ateliers en privilégiant une taille moyenne de 350 cages mères. Face à l'augmentation des charges, aux conditions de travail, aux contraintes réglementaires et aux attentes des consommateurs, la performance et l'adaptation des élevages présents doivent être encouragées.

## OBJECTIFS

### Sur la période 2007-2013

- Création de 4 000 cages mères soit environ 12 ateliers
- Augmentation de 5 000 lapins abattus par semaine
- Engagement de démarche permettant une adéquation du produit au marché

## ACTIONS

### Amélioration des conditions d'élevage et de travail

- Investissements en bâtiments d'élevage cunicole (construction, rénovation, équipements)

### Appui technique aux éleveurs

- Encadrement technique et économique des éleveurs pour l'amélioration des pratiques, la performance et la modernisation de l'atelier
- Encadrement spécifique des nouveaux projets

### Segmentation et démarches de qualité

- Accompagnement des éleveurs dans les démarches de qualité alimentaire
- Adaptation des outils d'abattage-découpe-transformation et de l'offre de produits
- Information et promotion des produits

### Promotion de la production cunicole et du métier d'éleveur

### Animation du CIP

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

**Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne - Groupement Lait Viande Bourgogne**  
Section Cunicole  
3, rue du Golf - 21800 QUETIGNY - Tél. : 03 80 48 43 44

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière équine

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière équine en Bourgogne

### CONSTAT

La Bourgogne dispose d'un potentiel équin important, de spécificités avec la race AQPS très présente dans la Nièvre, ou encore avec le cheval de trait Auxois en Côte d'Or. Son cheptel équin est de 26 000 chevaux. Il est présent à 70 % sur des exploitations agricoles, réparti en trois grandes catégories : les chevaux de sport, les chevaux de course, les chevaux de tourisme et loisirs (chevaux de trait, poneys et ânes). Plus de 1 700 élevages, essentiellement répartis en Saône-et-Loire et dans le Sud de la Nièvre, produisent 2 200 chevaux par an. La filière équine représente plus d'un millier d'emplois directs répartis dans les différents secteurs. Des pôles structurants comme Cluny, Cercy, le Marault ou la ferme du Hameau s'organisent comme outils de référence pour le développement de la filière.

### ACTEURS

#### La production

La répartition de la production d'équidés en Bourgogne se fait de la manière suivante :

- 500 élevages de chevaux de courses (675 naissances),
- 600 élevages de chevaux de sport (650 naissances),
- 860 élevages d'équidés de loisir (900 naissances).

#### La valorisation

Pour les chevaux de courses, cette phase est assurée par des entraîneurs : 21 entraîneurs de galopeurs et 16 entraîneurs de trotteurs pour 315 chevaux à l'entraînement.

La valorisation des chevaux de sport est effectuée essentiellement par des cavaliers professionnels et par l'intermédiaire d'un circuit de compétition spécialisé pour les jeunes chevaux. La région compte 10 cavaliers en Pro1 et 115 en Pro2. Enfin, les chevaux destinés au loisir participent à des concours d'élevage spécialisé.

#### La commercialisation

L'absence de structuration du marché du cheval ne permet pas d'identifier les principaux acteurs du commerce. Il est cependant acquis que la très grande majorité des transactions de chevaux relève de ventes amiables, faites de gré à gré.

#### L'utilisation

Pour le secteur des courses, 21 réunions sont organisées par an sur les 4 hippodromes bourguignons pour un montant d'enjeux de 714 995 euros.

Concernant la pratique sportive, la Bourgogne compte plus de 14 000 licenciés et ce nombre a augmenté de 10 % entre 2001 et 2004. Cette activité est assurée dans 260 établissements équestres.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Amélioration de la concertation interne et fédération des acteurs

Pour assurer sa pérennité, la filière du cheval doit pouvoir se regrouper et mettre en place des outils d'aide à la structuration et au développement. Les associations régionales actives dans la structuration de la filière devront être confortées dans leur démarche. Elles pourront s'appuyer sur des pôles spécialisés (traits, AQPS, sport) répartis sur l'ensemble du territoire bourguignon.

### Amélioration de la qualité des productions et de la valeur ajoutée

Actuellement, la filière équine manque profondément d'intégration au sein du monde agricole et

d'informations pour se développer davantage sur le territoire. Les acteurs du monde du cheval doivent proposer sur le marché des produits de qualité. Pour cela, il sera important de créer et diffuser du progrès génétique, de valoriser les produits par le dressage, l'entraînement et de diversifier l'utilisation.

### Professionnalisation de la commercialisation

Le marché manque d'une organisation claire et de transparence sur les prix pratiqués. Il apparaît nécessaire de mieux connaître et de mieux cibler la clientèle dans chaque secteur, d'organiser collectivement la mise en marché. Parallèlement, la promotion des produits d'élevage est indispensable comme celle des professionnels et des structures.

## OBJECTIFS

Animer et structurer la filière autour du Conseil du Cheval de Bourgogne comme fédérateur des différents secteurs de la filière.

Achever la création et organiser le fonctionnement de pôles structurants, spécialisés d'ici 2010.

Améliorer les conditions de production par une augmentation notamment de l'indice génétique des

produits de la filière sport, de 2 points en 2010.

Augmenter et diversifier l'utilisation du cheval par une augmentation du nombre de cavaliers pratiquants de 12 % en 2010.

Participer à une dynamique de commercialisation et de promotion du cheval en créant des outils adaptés.

## ACTIONS

### Animer et structurer la filière

- Développer les actions structurantes à l'échelle régionale,
- Mettre en place d'un Observatoire Economique du Cheval,
- Développer la communication et la formation.

### Créer des pôles structurants et spécialisés

- Pôle Hippique National de Bourgogne à Cluny,
- Pôle Equin du Marault,
- Centre d'Elevage du Cheval de Trait à Bierre-les-Semur,
- Centre Technique de Cercy-la-Tour,

- Pôle Hippique de Vitteaux.

### Améliorer les conditions de production

- Conforter le programme d'amélioration génétique,
- Réaliser des concours d'élevage,
- Mettre en place des formations spécifiques pour les producteurs,
- Renforcer l'adéquation entre la production et l'utilisation.

### Augmenter et diversifier l'utilisation

- Améliorer les conditions d'exercices,
- Développer l'activité des hippodromes,

- Développer le cheval utilitaire,
- Promouvoir les circuits pour l'équitation de loisir.

### Mettre en place une dynamique commerciale et promouvoir le cheval

- Développer un signe de qualité,
- Utilisation d'outils de promotion,
- Organiser des événements commerciaux et grand public.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

### Conseil du cheval de Bourgogne

CREPS Dijon Bourgogne - 15 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Tel. 03 80 67 24 49 - Fax. 03 80 31 62 93 - conseil.cheval@wanadoo.fr

# Le contrat interprofessionnel de progrès de l'apiculture

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIF

■ ACTIONS

■ CONTACT

## L'apiculture en Bourgogne

### CONSTAT

L'apiculture en Bourgogne présente un intérêt économique et environnemental. Avec 68 000 ruches et plus de 4 000 apiculteurs, la couverture abeille est importante en Bourgogne. Outre sa fonction de production, elle réalise un maillage du territoire participant au maintien de la pollinisation et de la biodiversité. L'apiculture en Bourgogne représente 5% du nombre de ruches et 6% du nombre d'apiculteurs au niveau national. La Bourgogne compte 70 apiculteurs professionnels (apiculteurs ayant plus de 200 ruches) qui gèrent 50% du cheptel (les apiculteurs amateurs assurant la gestion des 50% restants).

### ACTEURS

La filière apicole bourguignonne compte plus de 4 000 apiculteurs dont

- 70 professionnels,
- 4 034 amateurs.

Les apiculteurs professionnels exploitent en moyenne 300 à 500 ruches et sont pour la

plupart spécialisés en pains d'épices, bonbons, hydromel. Ils sont à la fois producteurs et transformateurs et privilégient la vente directe sur la plupart des exploitations. Mais les circuits de commercialisation peuvent aussi passer par la vente en gros et demi-gros. La diversification des productions

agricoles est essentielle pour la vente directe : 3 à 6 miellées différentes, pollen, gelée royale, propolis, pain Thomas sont situés aux portes de Bourgogne, notamment en zone miel du Gâtinais.

### ENJEUX

#### Améliorer le contexte environnemental

L'apiculture partage l'espace agricole et rural avec les autres secteurs de l'agriculture. Généralement développée sans support foncier, elle a besoin d'un espace sain et riche en biodiversité, propriété des autres acteurs de l'agriculture. L'obtention de conditions favorables à l'abeille et à la production de miels est en partie liée aux pratiques des autres

acteurs de l'agriculture. La symbiose abeille/environnement dépend du lien développé par les apiculteurs avec les autres acteurs du monde agricole et rural. Afin de limiter la mortalité des abeilles et insectes utiles liée à une nourriture insuffisante, le développement des couverts mellifères est indispensable.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX (suite)

### Valoriser une production de qualité

La région Bourgogne est porteuse d'une image forte sur le plan gastronomique. Son histoire apicole est riche, avec notamment la présence de « murs » d'abeilles datant du Moyen Age dans la région de Dijon et la production du pain d'épices de Dijon. Dans un contexte de mondialisation des produits alimentaires à laquelle n'échappe pas les miels, l'identification des produits par un signe de qualité officiel ou une marque permettrait de maintenir les ventes et de satisfaire une partie des consommateurs qui continuent à attacher de l'importance à l'origine et à l'authenticité des produits.

### Développer le niveau technique et sanitaire

Les pertes annuelles de cheptel et le vieillissement accéléré des reines nécessitent de trouver des solutions. L'évolution des pratiques proches de la « cueillette » vers des pratiques de production et de sélection, sur les exploitations, des lignées les plus saines et productives, permet d'éviter une baisse des cheptels sans générer de problèmes sanitaires. La rationalisation et l'optimisation des conditions de travail tant sur le plan de la productivité que de la santé de l'apiculteur constituent aussi une réponse.

## OBJECTIF

Développer la notoriété des miels de Bourgogne en créant une labellisation et des conditions environnementales favorables et en apportant un appui aux producteurs afin d'améliorer leurs techniques et conditions de travail.

## ACTIONS

### Segmentation et démarche qualité

Etudier la mise en place d'un signe de qualité ou de marque « Bourgogne » et définir la politique marketing à mettre en œuvre en termes de produits, prix, distribution et communication.

### Génétique et sanitaire

Développer les techniques d'élevage de reines sur un grand nombre d'exploitations apicoles de Bourgogne.

Sensibiliser les apiculteurs à l'intérêt de la sélection et développer les connaissances sur la génétique de l'abeille en lien avec la production de miel.

Evaluer l'influence des couverts apicoles sur le développement, le dynamisme, l'état sanitaire

et la production de colonies d'abeilles.

Diffuser les nouvelles exigences réglementaires notamment sur le plan sanitaire et inciter les apiculteurs à y répondre.

### Amélioration des conditions de travail

Accompagner les projets d'investissements individuels relatifs à la production, la transformation, ou la commercialisation.

Rationaliser et optimiser les conditions de travail tant sur le plan de la productivité que de la santé de l'apiculteur.

### Communication et animation du CIP

Sensibiliser chaque année des groupes de céréaliers bourgui-

gnons. Valoriser ces actions auprès des médias (France 3, presse et radios) pour communiquer plus largement auprès de l'ensemble des acteurs du monde rural sur les conditions de développement de l'abeille et de l'apiculture.

Coordonner et faciliter la mise en œuvre des actions prévues dans le CIP.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations de la convention CIP.*

## CONTACT

**ADAB (Association pour le Développement de l'Apiculture en Bourgogne)**

CERD - Centre Jean Sallonnier - Rue Pierre Mendès-France - 58120 Château-Chinon

Tel : 03 86 85 02 10

Président : Didier Bonnemain- Tel : 03 86 97 56 04

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière grandes cultures

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière grandes cultures en Bourgogne

### CONSTAT

La Bourgogne est au 6<sup>e</sup> rang des régions françaises avec plus de 2 millions de tonnes de blé, au 3<sup>e</sup> rang avec 1,2 million de tonnes d'orge et au 2<sup>e</sup> rang avec 500 000 tonnes de colza. Les céréales et oléagineux occupent 42 % de la SAU régionale et représentent 22 % de la valeur de la production agricole régionale. La région possède plusieurs atouts : des céréales de qualité, des organismes stockeurs et une transformation locale bien implantés, un positionnement géographique favorable à l'export sur la Méditerranée. Seule ombre au tableau : les protéagineux qui souffrent d'une valorisation économique insuffisante malgré leur intérêt agronomique et environnemental. Les betteraves et les légumes de plein champ représentent localement des opportunités de diversification.

### ACTEURS

#### Les producteurs

Les céréales et les oléagineux sont produits sur 4100 exploitations professionnelles spécialisées et sur environ 7500 non spécialisées. Les producteurs sont présents surtout le croissant céréalier bourguignon allant du Nivernais à la Bresse bourguignonne, en passant par le Senonais, le Châtillonnais ou la plaine dijonnaise. Les exploitations spécialisées sont de grande taille, 50% ont plus de 125 ha, leur viabilité économique reste très dépendante des aides PAC qui représentent 150 à 200% du revenu.

#### Les organismes stockeurs

Depuis 1992, les OS se sont fortement restructurés autour de onze coopératives et trois négoce qui collectent plus de 3 millions de tonnes de céréales et 500 000 tonnes d'oléagineux. Afin de développer de la valeur ajoutée, ils ont investi dans des outils de transformation, tout en maintenant leur vocation exportatrice. Très dépendants des coûts de transport, la logistique est au cœur de leurs préoccupations.

#### La transformation

La meunerie est présente avec 25 moulins. Ses débouchés : les boulangeries artisanales et in-

dustrielles dont la présence est importante en région. Une seule malterie sur 18 sites de production nationaux s'est maintenue dans la région. La fabrication d'aliments du bétail est à présent concentrée sur une quinzaine d'entreprises. Initialement tournée vers une clientèle d'éleveurs de porcs, poulets ou bovins, elle se diversifie sur des créneaux pour animaux domestiques. La transformation des oléagineux en diester et en tourteaux pour l'alimentation animale offre de nouveaux débouchés pour ces cultures.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

Trois enjeux stratégiques sont identifiés :

### Rester compétitifs sur les marchés

- l'amélioration de la logistique fluviale et la maîtrise des coûts de production,
- le développement de nouveaux marchés liés aux niches « qualité » et les débouchés non-alimentaires,
- la réponse adaptée à la demande des consommateurs.

### Assurer la sécurité sanitaire et la qualité des produits

Les demandes qualitatives des clients transformateurs sont de plus en plus segmentées et personna-

lisées. Elles font l'objet de cahiers des charges précis et exigeants. Assurer une réponse au client est une condition nécessaire pour toute négociation commerciale.

### Protéger l'environnement

Les économies d'énergie permettent de protéger l'environnement et peuvent constituer un avantage économique. Le compromis entre viabilité économique des exploitations agricoles et préservation des ressources naturelles nécessite des références techniques établies avec la recherche. Le transfert des résultats auprès des exploitants est à développer.

## OBJECTIFS

Maintenir les agriculteurs et une agriculture productive durable en favorisant la qualité des modes de production, les économies d'énergie, la diversité des productions et en optimisant la logistique.

## ACTIONS

### Recherche expérimentation

- Recherche et diffusion de références liées à des modes de production durables,
- Mis en place d'actions préventives pour garantir la qualité sanitaire des céréales,
- Développement de systèmes innovants pour le pilotage et la réduction des intrants ,
- Acquisition de références pour la maîtrise de la consommation énergétique,
- Transfert des résultats de la recherche vers les organismes de développement et les agriculteurs (Agro-transfert).

### Segmentation et démarches qualité

- Mise à niveau des installations de stockage de céréales chez les agriculteurs afin d'assurer la qualité technologique et sanitaire,
- Equipement des outils de transformation des produits issus de l'agriculture biologique et des installations de stockage chez les OS.

### Energie verte et ressources en eau

- Création et développement de production d'énergie dans le cadre de filières courtes,
- Construction d'ouvrages de retenue garantissant

la disponibilité de l'eau d'irrigation dans les zones déficitaires afin d'assurer la diversité des assolements et des cultures à forte valeur ajoutée.

### Animation du CIP

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies de la convention CIP.*

## CONTACT

**Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne**  
3, rue du Golf - 21800 QUETIGNY - Tél. : 03 80 48 43 00

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière moutarde

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière moutarde en bourgogne

### CONSTAT

Historiquement, la Bourgogne fabrique de la moutarde à partir des graines de la moutarde locale et du verjus issu du vignoble. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la moutarde produite en Bourgogne est largement diffusée par les ambassadeurs des Ducs de Bourgogne. Depuis plus de 25 ans, cette production est devenue confidentielle dans la région, au profit de cultures telles que le colza puis le tournesol. Actuellement, les industriels transformateurs de la graine de moutarde, rassemblés au sein de la Fédération des Industries Condimentaires de France (FICF), s'approvisionnent au Canada à plus de 95%. Un facteur de fragilité pour la filière, d'autant que les Canadiens sélectionnent leurs graines pour la production d'huile, l'exportation à des fins condimentaires ne représentant qu'un débouché accessoire. Les industriels craignent une dégradation des qualités condimentaires (piquant de la moutarde, tenue de la pâte) qui sont essentielles. Aujourd'hui, 1 500 ha sont cultivés pour obtenir l'IGP.

### ACTEURS

L'Association Moutarde de Bourgogne (AMB) regroupe l'APGMB (Association des Producteurs de Graines de Moutarde de Bourgogne) et les 3 industriels moutardiers bourguignons (Ets FALLOT, Européenne des Condiments, UNILEVER AMORA MAILLE). Son objectif prioritaire a été d'obtenir un signe officiel de qualité : la Certification de Conformité Produit (CCP) a été validée en 2002, la demande de l'Indication Géographique Protégée (IGP) est en cours d'enregistrement à Bruxelles. Sa mission s'élargit au pilotage du programme de

relance de la moutarde en Bourgogne.

A l'amont de la filière, l'APGMB est composée d'une centaine de producteurs, ainsi que d'organismes de stockage : Dijon céréales, 110 Bourgogne, coopérative Bourgogne du sud, Ets Bresson, Soufflet agriculture.

L'INRA et l'ENESAD travaillent en collaboration sur la recherche génétique dans l'objectif de sélectionner des variétés adaptées aux sols et au climat bourgui-

gnon, et répondant aux cahiers des charges des industriels.

La chambre d'agriculture de la Côte d'Or anime et coordonne le programme de relance de la moutarde en Bourgogne. Elle conduit des travaux pour la mise au point de références techniques et économiques sur cette culture et apporte ainsi un appui technique aux producteurs de graines de moutarde et aux organismes de stockage.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

Réussir la relance de la culture de la moutarde sur le plan qualitatif (recherche de valeur ajoutée) et environnemental (conduite culturale raisonnée, rotations diversifiées).

Assurer les répercussions économiques potentielles à l'ensemble de la région Bourgogne et à tous les échelons de la filière et secteurs d'activités (secteurs agricole, de l'industrie agroalimentaire, du commerce, voire du tourisme).

Permettre aux différents partenaires engagés sur ce dossier d'obtenir le retour sur investissement escompté.

## OBJECTIFS

Afin de confirmer la démarche en cours de création d'une nouvelle moutarde de Bourgogne permettant de valoriser les productions agricoles régionales, les objectifs suivants sont visés :

- améliorer la qualité des graines
- rentabiliser la culture de moutarde en trouvant un équilibre entre optimisation du rendement et limitation des intrants

- développer la culture de moutarde sur la région Bourgogne afin de passer de 1500 t obtenues en 2006 à 3 000 t pour 2007 et 5 000 t pour 2008
- après l'obtention du CCP au niveau français, obtenir l'IGP au niveau européen

La filière moutarde de Bourgogne s'intègre en 2007 dans le pôle de compétitivité VITAGORA, Goût, Nutrition, Santé.

## ACTIONS

Reconnaissance des producteurs et des surfaces historiques pour le calcul d'une aide au revenu

Recherche génétique et de références techniques, notamment pour les variétés d'hiver plus productives

Valorisation de la production par la mise en place d'un prix rémunérateur et stable

- rémunération bonifiée (+ 10%) si engagement de production pluriannuel,
- inscription de la moutarde aux aides communautaires.

Finalisation de la mise en place de l'IGP

Animation du CIP

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

Chambre d'agriculture de Côte d'Or  
42 rue de Mulhouse - BP 37530 - 21075 DIJON Cedex  
Tél : 03 80 28 81 20

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière sapin de Noël

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIF

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière sapin de Noël en Bourgogne

### CONSTAT

Il y a environ 1500 hectares de plantations de sapins de Noël en Bourgogne, presque exclusivement dans le Morvan. Entre 100 et 150 producteurs mettent sur le marché 1,2 million de sapins de Noël par an, ce qui représente un quart de la production nationale et fait de cette région la première productrice en France.

### ACTEURS

#### Les producteurs

On constate d'années en années, une professionnalisation croissante de l'activité sapins de Noël, en lien avec le développement de la mécanisation. Actuellement, les sapins sont étiquetés, mis en filet, palettisés. Les pieds sont taillés pour s'enficher sur des supports (bûches). Cette activité requiert également une logistique précise afin de livrer dans les plus brefs délais les clients. Quinze producteurs du Morvan assurent plus de 60% de la production régionale.

#### Les pépiniéristes

Longtemps la Bourgogne a été la première région productrice de plants forestiers en France. Les pépiniéristes présentent dans leurs catalogues des plants spécialement destinés à la culture du sapin de Noël, tout en étant confrontés à une concurrence importante.

Certains catalogues étrangers proposent 13 provenances de sapin de Nordmann là où les catalogues français n'en proposent qu'une ou deux. La concurrence belge ou danoise met sur le marché des sapins clonés. Il y a un véritable déficit en recherche appliquée.

#### Les fabricants de palettes et de supports pour le sapin de Noël

Des entreprises morvandelles s'investissent dans la confection de supports pour les sapins de Noël. L'entreprise Marchand à Gouloux emploie 70 personnes et réalise des supports en bois du Morvan pour les décorations de Noël et les sapins.

#### Les fabricants de machines

La culture du sapin de Noël se mécanise avec l'utilisation de microtracteurs, enjambeurs, planteuses, palettiseurs, machines pour mettre les sapins

en filet ou tailler les pieds. Bien souvent, ce matériel est importé d'Allemagne ou du Danemark. Cependant, des entreprises de Bourgogne comme Faupin, Boisselet ou Mazon s'intéressent à ce créneau.

#### Les transporteurs

Afin de livrer les sapins de Noël dans de brefs délais aux quatre coins de la France, les producteurs ont recours de façon importante à la logistique des transporteurs routiers.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Développer des produits de qualité

Afin de rester compétitifs face à d'autres producteurs européens de sapins de Noël, la mise en place de programmes de recherche génétique, de sélection et de multiplication variétale apparaît urgente. Il s'agit de créer un sapin de Noël répondant aux attentes des consommateurs et adapté aux conditions climatiques locales. La mise en place d'une IGP doit répondre à cet enjeu et faire de cet arbre un outil de promotion de la Bourgogne.

### Améliorer les conditions de production

Il s'agit d'encourager les innovations et l'achat de matériels spécialisés pour la mécanisation et la logistique. Le sapin de Noël est un produit avec une forte image. Les professionnels de la filière souhaitent faire

en sorte que cette activité se fasse dans le respect de l'environnement notamment par des méthodes de cultures alternatives, l'échange de parcelles en zones de captages, le recyclage des sapins après les fêtes...

### Promouvoir le sapin de Noël naturel

La promotion du sapin de Noël naturel français gagnerait à être développée afin d'arrêter l'érosion des ventes depuis plusieurs années. Elle s'expliquerait par plusieurs phénomènes : coût des sapins Nordmann proche d'un prix plafond au-delà duquel les consommateurs n'achètent plus, perte des valeurs familiales et religieuses, augmentation des précautions environnementales.

## OBJECTIF

Produire un sapin de Noël bourguignon de qualité dans le respect de l'environnement et développer sa commercialisation.

## ACTIONS

### Recherche et développement

- optimisation de la production de cultivars régionaux,
- développement de nouvelles techniques culturales respectueuses de l'environnement,
- mise au point de matériels innovants adaptés à la culture du sapin de Noël.

### Segmentation et démarche qualité

- création d'une IGP sapin de Noël,
- promotion du sapin de Noël naturel.

### Amélioration des conditions de travail

- soutien à l'acquisition de matériels spécialisés,
- mise en place d'échanges parcellaires.

### Animation du CIP et accompagnement nécessaire à la structuration de la filière

- connaissance de la ressource en sapins de Noël et des entreprises de la filière,
- veille sur l'évolution du marché.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant dans les orientations définies dans la convention CIP.*

## CONTACT

Chambre d'agriculture de Côte d'Or  
42 rue de Mulhouse - BP 37530 - 21075 DIJON Cedex  
Tél : 03 80 28 81 20

# Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière forêt-bois

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ OBJECTIFS

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière forêt-bois en Bourgogne

### CONSTAT

Près d'un million d'hectares de surfaces boisées, 2 500 entreprises, 15 000 emplois : la filière bois est, en Bourgogne, une composante importante de l'économie régionale. Elle recouvre une grande diversité de structures et de procédés de transformation. Les entreprises qui la composent sont généralement dans une situation de grande dépendance en matière d'approvisionnement et en matière technologique. Leur prospérité dépend largement de la mise en marché par les sylviculteurs des bois correspondant à leurs besoins. Elles ont des défis à relever en matière de productivité, de coûts, de valeur ajoutée, de main d'œuvre et d'encadrement.

### ACTEURS

#### Producteurs

- Pépiniéristes forestiers : bien représentés,
- Sylviculteurs : 110 forêts domaniales et 1 600 communales gérées par l'ONF, les deux tiers de la surface boisée appartiennent à 166 000 sylviculteurs privés,
- Exploitation forestière (280 ETF) : secteur fragile, prix de prestations insuffisants, notamment en bois d'industrie. Exploitation des résineux très mécanisée.

#### Première transformation (2 500 emplois)

- Scieries : diminution régulière. D'ici 5 à 10 ans plus que 70 à 75 scieries actives en Bourgogne dont 50 dans le circuit économique général,

- 4 entreprises de tranchage-déroulage.

#### Deuxième transformation (1 900 entreprises, 10 à 12 000 emplois)

- Marchés : bâtiment, ameublement, emballage et fabrication d'objets divers en bois,
- Secteur majoritairement artisanal, rôle important : emplois et aménagement du territoire.

#### Recherche

- AFOCEL : adaptation des techniques sylvicoles aux conditions locales, modernisation des matériels, rationalisation de l'exploitation forestière,

- ENSAM de Cluny : transformation et usinage du bois, utilisation de l'image et simulation de phénomènes complexes,
- IUT du Creusot : informatique industrielle et vision artificielle.

#### Aprovalbois

Interprofession régionale de la forêt et du bois, regroupe les acteurs de la filière pour leur permettre de travailler ensemble avec des objectifs communs : développement durable de la forêt, promotion du matériau bois et d'une filière d'avenir.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Production et valorisation :

- Une sylviculture de qualité garante d'une ressource forestière pérenne,
- Une mise en marché des bois correspondant aux besoins des entreprises,
- Un développement de la productivité, de la maîtrise des coûts et de la création de valeur ajoutée,
- Une mécanisation de la récolte des petits bois feuillus,
- Un développement des entreprises de seconde transformation et une valorisation sur place d'une matière première de qualité,
- Une augmentation de l'innovation et de la recherche développement.

### Emploi :

- Des jeunes motivés et formés attirés vers les métiers de la filière,
- Une création d'emplois supplémentaires : les prévisions de production de résineux, douglas notamment, en hausse régulière dans les vingt ans à venir, laissent entrevoir de réelles possibilités de création d'emplois. On admet généralement que la récolte de 1 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires crée un emploi dans le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière et 5 à 10 emplois dans le secteur de la transformation.

## OBJECTIFS

### Asseoir le développement durable des territoires ruraux sur une forêt productive de bois et de services de qualité :

- Développer l'emploi régional,
- Fixer localement la valeur ajoutée,
- Attirer des jeunes motivés et bien formés vers les métiers de la forêt et du bois,
- Fédérer les initiatives professionnelles.

## ACTIONS

### Valorisation de la ressource

- bien connaître la ressource forestière et son évolution,
- soutenir les actions de certification,
- favoriser une meilleure mobilisation des bois,
- améliorer la logistique et le transport.

### Amélioration de la compétitivité des entreprises

- améliorer la compétitivité des entreprises de transformation,

- favoriser la pérennité des entreprises,
- soutenir la formation et le recrutement de personnels spécialisés.

### Développement de nouveaux marchés

- Encourager l'utilisation du bois dans la construction,
- Favoriser le bois énergie,
- développer l'exportation de produits transformés.

### Animation de la filière et du CIP

- Obtenir un pôle de compétitivité bois-forêt en Bourgogne.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement les actions s'inscrivant la convention CIP.*

## CONTACT

### APROVALBOIS

Conseil régional de Bourgogne - BP 1602 - 21035 Dijon cedex - Tél. : 03.80.44.33.78  
www.aprovalbois.com

# Le contrat interprofessionnel de progrès de l'industrie alimentaire

■ CONSTAT

■ ACTEURS

■ ENJEUX

■ ACTIONS

■ CONTACT

## La filière alimentaire en Bourgogne

### CONSTAT

L'industrie alimentaire se classe dans les tous premiers rangs des secteurs industriels de la région Bourgogne. Près de 12 000 salariés sont employés dans la centaine d'établissements de production industrielle. C'est un secteur structurant pour la région car il joue un rôle très important pour d'autres secteurs de l'économie régionale (agriculture, logistique et transport, tourisme...) et est bien implanté en milieu rural. Cette activité est encore contrôlée à 50% par les entreprises bourguignonnes. Elle est amenée à s'inscrire dans l'évolution des nouveaux cadres réglementaires en matière d'hygiène et sécurité alimentaire, mais aussi d'environnement.

### ACTEURS

Si l'industrie alimentaire régionale n'emploie que 3,1% des effectifs salariés de l'industrie alimentaire française, elle se distingue dans certaines activités où évoluent des acteurs majeurs.

C'est ainsi la :

- 1<sup>e</sup> région pour les condiments,
- 2<sup>e</sup> région pour la meunerie,
- 3<sup>e</sup> région pour la préparation de jus de fruits et légumes,
- 4<sup>e</sup> région pour la production de viande de volaille,
- 5<sup>e</sup> région pour les produits laitiers frais.

La Bourgogne est classée également dans les 5 premières régions pour les secteurs de la vinification et des spiritueux.

# Le contrat interprofessionnel

## ENJEUX

### Adaptation à la production et à la distribution

- L'industrie alimentaire se situe entre la production agricole et la distribution. Elle est fortement tributaire des politiques conduites par ces deux secteurs d'activité et de l'évolution de la politique agricole commune.
- Par ailleurs, les transformations rapides de la distribution (montée du hard discount, gammes premiers prix et marques distributeurs, ainsi que l'augmentation importante des marges arrières) vont entraîner une accélération de la concentration de l'industrie alimentaire.

### Développement de la consommation

- La baisse de la consommation des ménages en valeur, n'est pas globalement compensée par la croissance du marché de la restauration privée et collective ni par le développement des exportations.

### Attractivité de l'emploi

- La faible attractivité de l'industrie alimentaire rend certains recrutements difficiles, notamment pour les sites localisés dans des petits bassins d'emploi.

### Respect des cadres réglementaires

- L'industrie alimentaire est soumise à une pression réglementaire grandissante en matière d'hygiène et sécurité alimentaire (nouveaux règlements européens en matière d'hygiène, traçabilité, OGM, allergène...), mais aussi d'environnement.

### Renforcement des démarches de qualité

- Les démarches de certification deviennent incontournables pour les fabricants de marque distributeur.

## ACTIONS

### Actions innovation

Création d'ateliers « innovation » produit, promotion et diffusion de l'offre régionale d'appui technologique, recherche et développement pour mieux valoriser certaines productions comme le cassis ou la viande.

### Développement des filières qualité

Exposition « nature en ville », aide à l'obtention de Labels Rouges ou d'IGP...

### Participation à des salons professionnels en France et à l'étranger

### Actions à destination de la restauration collective

pour qu'elle s'approvisionne davantage en produits issus des filières agroalimentaires régionales.

### Aide à la mise en place des nouveaux référentiels qualité et environnementaux

dans un contexte de contraintes administratives et commerciales accrues dont souffrent notamment les TPE.

### Développement des thématiques Alimentation (nutrition), équilibre alimentaire, en relation étroite avec le pôle de compétitivité VITAGORA.

### Sensibilisation à la problématique

« traçabilité et logistique ». Des partenariats sont à rechercher avec le pôle d'excellence bourguignon « TIC-Logistique ».

### Actions de communication et de promotion

notamment par l'animation de la maison des industries alimentaires de Bourgogne et le site internet [www.bourgogne-iaa.com](http://www.bourgogne-iaa.com)

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutient financièrement les actions s'inscrivant dans la convention CIP.*

## CONTACT

### ARIA BOURGOGNE

4 Boulevard Dr Jean Veillet - BP 46524  
21065 DIJON CEDEX

# Projet de contrat d'excellence territoriale Val de Loire - Val d'Allier (58)

TERRITOIRES

ACTEURS

ENJEUX

OBJECTIFS

ACTIONS

CONTACT

## TERRITOIRES

Le territoire concerné est constitué des vallées de la Loire et de l'Allier dans la Nièvre. L'activité agricole est représentée par une production dominante de bovins allaitants, de maïs irrigué, de cultures céréalières et maraîchères. Elle joue un rôle majeur dans le maintien et la préservation des milieux, considérés comme remarquables au niveau local et européen (NATURA 2000). Ces milieux se caractérisent notamment par des prairies naturelles et du bocage, ainsi que par des landes et pelouses sablonneuses en bord de Loire. Ils sont d'un grand intérêt botanique, ornithologique, paysager, ainsi que pour la protection de la ressource en eau et la régulation des crues. Des espèces rares et protégées sont présentes. La tendance est à l'abandon des pelouses sablonneuses, milieux contraignants pour l'agriculture. Quant aux prairies et au bocage, ils sont menacés par l'intensification des pratiques ou la mise en culture.

## ACTEURS

### Des acteurs diversifiés et nombreux

Ce territoire concentre des acteurs socio-professionnels liés au tourisme, à l'économie, à l'industrie, aux transports, à l'environnement et de nombreux établissements publics de coopération intercommunale (pays, communautés de communes...). Il est situé à la frontière d'autres départements et d'une autre région administrative. Aussi, aucune structure ne fédère aujourd'hui ce territoire, ce qui est un handicap à la mise en œuvre d'initiatives locales.

### Les agriculteurs du territoire

Depuis 10 ans, les éleveurs se sont engagés dans des actions visant des pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la biodiversité sur les prairies inondables de la Loire et de l'Allier (opération Locale Val de Loire Val d'Allier, CTE, CAD). D'autres groupes d'agriculteurs, mènent des réflexions sur l'évolution des pratiques compatibles avec la protection de l'environnement local.

Des projets de diversification agricole sont conduits par les agriculteurs : vente directe, in-

tégration paysagère des sites d'exploitation, amélioration de l'habitat, groupements d'employeurs (OGAF, FGER) et installation de jeunes.

### L'ADASEA et la chambre d'agriculture de la Nièvre

Ces deux organismes agricoles accompagnent les agriculteurs du territoire dans la mise en application des cahiers charges des contrats agrienvironnementaux et dans l'animation de projets de territoire.

## ENJEUX

### Développer une agriculture durable compatible avec la préservation des ressources naturelles

- Entretenir les milieux contraignants par des pratiques agricoles
- Développer des modes de production extensifs et maintenir les prairies
- Rendre compatible les activités de polyculture-élevage avec les enjeux de gestion de la ressource en eau.

### Accroître les échanges localement et valoriser les produits agricoles

Le Val de Loire est la partie la plus peuplée du département de la Nièvre. Ce lieu de rencontre privilégié entre agriculteurs et autres habitants du territoire pose la problématique de l'agriculture périurbaine et des échanges locaux.

## OBJECTIFS

L'objectif principal est la mobilisation de l'ensemble des agriculteurs sur les enjeux suivants :

- **Environnement** : en faisant évoluer les pratiques actuelles vers des actions plus compatibles avec le maintien de la biodiversité, la préservation du paysage et la gestion de la ressource en eau
- **Economie et territoire** : en favorisant le renouvellement des chefs d'exploitations et en tissant des liens avec la population locale pour valoriser les produits et tout projet de diversification

## ACTIONS

Sur la base des actions déjà conduites sur ce territoire, **une véritable identité « agriculteurs des bords de Loire » est en train de naître. Elle s'est traduite par l'émergence du projet de contrat d'excellence territoriale de la région Bourgogne.**

**Elaboration d'un programme d'actions ciblées pour initier le CET**

- Rechercher un nouvel engagement significatif d'agriculteurs dans des

mesures de protection de la biodiversité (pelouses, landes, bocage...)

- Mettre en place de nouvelles actions auprès des polyculteurs éleveurs : itinéraires techniques personnalisés compatibles avec le développement durable
- Etablir un rapprochement entre acteurs agricoles et acteurs du développement local afin de mener des projets communs

- Animer le CET pour fédérer les acteurs du territoire

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement des actions collectives et individuelles du CET sur la base d'objectifs de résultats définis.*

*Autre financeur de l'opération : Union européenne.*

## CONTACT

**ADASEA de la Nièvre**

11 rue du Champ de Foire - 58000 NEVERS - Tél : 03 86 71 92 40 - [www.adasea58.net](http://www.adasea58.net)

Catherine LEBRETON

*En partenariat avec la chambre d'agriculture de la Nièvre (Tél : 03 86 93 40 00)*

# Projet de contrat d'excellence territoriale pour la protection de la source des Gondards

Saints-en-Puisaye (89)

TERRITOIRES

ACTEURS

ENJEUX

OBJECTIFS

ACTIONS

CONTACT

## TERRITOIRES

Le bassin d'alimentation de la source captée des Gondards à Saints-en-Puisaye dans l'Yonne, exclusivement rural et agricole, présente une surface de 3 200 hectares, répartie sur 5 communes. Sur ce bassin, délimité par une étude hydrogéologique, un diagnostic territorial a permis d'établir des recommandations de pratiques culturales adaptées, selon le niveau de vulnérabilité des sols. Une cinquantaine d'exploitations agricoles réparties entre l'élevage laitier, la polyculture-élevage et les grandes cultures, sont concernées. La sensibilisation des élus, sur la base des résultats acquis et du projet d'évolution de protection de la ressource en eau, est élargie à tout le territoire du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Toucy (SIAEP) et à celui de l'intersyndicat Puisaye-Forterre. L'intersyndicat Puisaye-Forterre comporte un réseau d'une longueur de 1 200 km qui regroupe plus de 14 100 abonnés répartis sur 55 communes. Une réflexion est conduite également au sein du pays de Puisaye-Forterre.

## ACTEURS

- Les agriculteurs, pour la modification des pratiques culturales
- Le SIAEP, maître d'ouvrage de l'étude de délimitation du bassin d'alimentation, du diagnostic de territoire, et pilote du programme d'actions
- La chambre d'agriculture de l'Yonne, pour la prestation des études du CET
- Les partenaires associés, services de l'administration, SEDARB, pays de Puisaye-Forterre et prescripteurs d'intrants agricoles

## ENJEUX

Le SIAEP de Toucy, confronté à des dépassements de norme en nitrates et résidus de produits phytosanitaires sur certains de ses captages d'eau potable, a dû limiter l'utilisation de l'eau de la source des Gondards en raison de **son taux de nitrates qui dépasse la norme réglementaire de 50 milligrammes par litre**. Cependant, compte tenu de l'intérêt

de cette ressource et du coût que nécessiterait un traitement de l'eau, le syndicat privilégie la mise en place d'actions préventives afin de rétablir la qualité de l'eau. Le syndicat a ainsi mobilisé la chambre d'agriculture, les agriculteurs, les élus locaux, les services de l'état (DDASS, DDAF, DIREN).

## OBJECTIFS

L'objectif de l'action préventive est d'orienter les exploitations vers des systèmes durables, limitant l'utilisation des intrants afin de retrouver une teneur en nitrates de la source des Gondards inférieure à 40 mg/l. La sensibilisation des agriculteurs et leur engagement sur des actions proposées sont réalisés sur la base du diagnostic de

territoire et du programme d'actions. La recherche d'une concertation positive avec les organismes économiques (coopératives et négoce) fait partie des objectifs de l'opération de façon à limiter les freins au développement de l'agriculture intégrée. La conversion et la promotion de l'agriculture biologique est en outre une voie prospectée.

## ACTIONS

Un programme d'actions segmentées selon le niveau de vulnérabilité du territoire est établi :

- Mobilisation des nouvelles mesures agri-environnementales afin de compenser les efforts consentis par les agriculteurs avec des priorités concernant l'enherbement, la limitation des intrants (fertilisation, produits phytosanitaires), l'entretien des éléments paysagers,

- Maintien et développement de l'agriculture biologique,
- Conseils pour la gestion des dépôts de fumiers, sur les rotations culturales et sur les itinéraires techniques économes en intrants,
- Expérimentations sur les intercultures courtes.

Différents types d'indicateurs (couverture des sols, INDIGO, IPHYTO...) sont mis en place afin de mesurer l'efficacité des moyens mis en œuvre au regard de leur impact sur le milieu.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement des actions collectives et individuelles du CET sur la base d'objectifs de résultats définis.*

*Autres financeurs de l'opération : agence de l'eau Seine-Normandie, chambre d'agriculture de l'Yonne, Vivea, Union européenne.*

## CONTACT

### SIAEP de la région de Toucy

115 avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY

Animateur : Benoît Perrier, technicien territorial - Tél : 03 86 44 01 42

Partenaire associé : chambre d'agriculture de l'Yonne - 14 bis rue Guynemer - 89015 AUXERRE cedex

Edith Foucher - Tél : 03 86 94 22 22

# Projet de contrat d'excellence territoriale de la zone d'appellation du Chablisien

Extension du secteur de référence de Valvan (89)

TERRITOIRES

ACTEURS

ENJEUX

OBJECTIF

ACTIONS

CONTACT

## TERRITOIRES

Le territoire de l'étude est la zone d'appellation du Chablisien. Nous sommes à l'échelle du bassin versant hydrologique de la vallée du Serein. L'activité principale de la zone d'étude est la viticulture. Sa superficie représente 6 000 hectares dont 4 500 sont plantés en vigne, représentant 500 viticulteurs. L'impact de l'activité viticole sur la présence de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles est suivi dans le cadre du réseau régional (GRAPPE). Les concentrations mesurées dans le Serein, en amont et aval de la zone viticole ainsi que les phénomènes d'érosion mobilisent les acteurs locaux.

## ACTEURS

Les partenaires de ce projet pour l'année 2006, regroupés au sein d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique, sont :

- Les viticulteurs, à travers les syndicats viticoles et la chambre d'agriculture.
- Les syndicats viticoles : Ils sont les relais de diffusion de l'information aux viticulteurs de la zone

d'appellation. Leur rôle est de faire remonter les besoins des viticulteurs, puis de diffuser les résultats du diagnostic et les supports de communication.

- La chambre d'agriculture de l'Yonne est en charge des études scientifiques. Le CNERTA apporte un appui informatique avec la réalisation de cartes et d'une base de données sur les sols.

- L'INRA, représentant le GISSOL, est un expert scientifique en matière de sol et l'ENESAD en matière d'agronomie.

Les communes ou les syndicats des eaux en charge de captages seront impliqués lors du démarrage des études d'alimentation de captage ainsi que l'ensemble des partenaires du territoire.

## ENJEUX

### Associer les types de sol à des pratiques viticoles

Le désherbage chimique et les modalités de travail du sol ont des impacts sur l'environnement qui sont variables d'un sol à l'autre. Il est donc essentiel d'identifier les types de sols présents dans le Chablisien afin de les relier à des pratiques culturelles. Les viticulteurs, en s'appropriant des fiches de sols couplées à des préconisations techniques, pourront évoluer vers des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement.

### Acquérir des références agronomiques sur de nouvelles techniques

Elles permettront de limiter les risques liés aux pollutions ponctuelles lors de la manipulation et

de l'épandage de produits phytosanitaires, et lors du remplissage et du nettoyage de matériel.

### Élargir la reconquête de la qualité des eaux superficielles à celle des eaux souterraines

A partir des résultats d'une prochaine étude sur les eaux souterraines du Chablisien (19 captages AEP), le public concerné sera élargi aux céréaliers et éleveurs.

### Étendre le projet en cours au vignoble de l'Auxerrois ou autre vignoble icaunais

## OBJECTIF

L'objectif environnemental de ce projet de CET est d'améliorer la qualité des eaux superficielles (Serein et affluents) et souterraines par une meilleure adaptation des pratiques aux sols viticoles.

## ACTIONS

Pour 2006-2007, ce projet mené par la chambre d'agriculture, l'INRA, l'agence de l'eau, le CNERTA, et les syndicats viticoles résulte de deux opérations : Le Bassin Pilote de la vallée de Valvan et « Sols et Territoires de Bourgogne ». Les préconisations et les méthodes acquises lors de ces deux études sont étendues à la totalité du vignoble chablisien.

- Elaboration de la typologie des sols de la zone de Chablis à partir du secteur de référence de la vallée de Valvan, en référence au protocole de l'opération « Sols et Territoires de Bourgogne » (STB),

- Elaboration des références de sols et recommandations associées, afin d'aboutir à un conseil à la parcelle,
- Mise en œuvre des actions de conseils et de communication sur la viticulture durable, en lien avec le nouveau Plan national de prévention des risques phytosanitaires,
- Préparation du cadre d'actions collectives et individuelles en vue de la mise en place des MAE et autres dispositifs liés à des investissements et du conseil,

- Préparation de l'extension de la zone de Chablis par l'acquisition de connaissances sur l'Auxerrois.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement des actions collectives et individuelles du CET sur la base d'objectifs de résultats définis.*

*Autres financeurs de l'opération : agence de l'eau Seine-Normandie, CNERTA, Gissol (Groupement d'intérêt scientifique sur les sols).*

## CONTACT

Chambre d'agriculture de l'Yonne - Valérie Duchênes  
14 bis rue Guynemer - 89015 AUXERRE cedex - Tél : 03 86 94 28 90

# Projet de contrat d'excellence territoriale de la plaine du Saulce (89)

TERRITOIRES

ACTEURS

ENJEUX

OBJECTIF

ACTIONS

CONTACT

## TERRITOIRES

Les captages de la plaine du Saulce, qui alimentent la communauté auxerroise et ses communes de proximité, sont situés sur la commune d'Escolives-Sainte-Camille. Le bassin d'alimentation de ces captages s'étend sur 9 000 hectares et concerne 9 communes, pour 4 600 habitants. L'activité est essentiellement agricole, avec une diversité importante en termes de productions culturelles. La communauté de l'Auxerrois exploite également les captages de la plaine des Isles et des Boisseaux, qui ont un bassin d'alimentation commun, constitué à la fois de terres agricoles et d'industries.

Afin d'éviter la construction d'une usine de dénitrification, l'ensemble des acteurs se sont mobilisés et ont permis de réduire le taux de concentration en nitrate du captage d'Escolives-Sainte-Camille.

## ACTEURS

### Les agriculteurs

Sur le bassin d'alimentation du captage de la plaine du Saulce, les 80 exploitations recensées représentent une diversité de productions avec 40 céréaliers, 20 exploitations viticoles (appellation Coulanges-la-Vineuse) et 20 exploitations arboricoles professionnelles (cerises de bouche, pommes, pêches, poires, noisettes, petits fruits...). Sur les bassins d'alimentation des captages de la plaine des Isles et des Boisseaux, le diagnostic agricole est à réaliser en 2007.

### Les consommateurs

Le consommateur principal est la communauté de l'Auxerrois, comprenant 19 communes pour 66 000 habitants. Les communes indépendantes, ou intégrées aux communautés de communes de l'Auxerrois ou du Coulangeois, sont concernées par de nombreux autres captages situés sur la plaine du Saulce.

### Les partenaires associés

L'association de la plaine du Saulce, syndicats des eaux, communes et administrations participent au suivi des actions et à la mise en place du projet d'évolution.

## ENJEUX

### Assurer la pérennité des sites de production en eau potable actuels

Les pratiques agricoles adaptées à la protection des sols et de l'eau sont à poursuivre et à développer en fonction de l'évolution des techniques.

### Poursuivre le dialogue entre «ville» et «campagne»

Les nouveaux enjeux de l'agriculture face aux besoins alimentaires, énergétiques, d'entretien du paysage et de préservation de la qualité de l'eau

sont les pivots du nouveau projet à mettre sur pied en matière agricole.

**Conjuguer protection de l'environnement et protection des emplois**, en proposant aux agriculteurs des compensations pour les efforts consentis, tout en favorisant les nouvelles formes de production durable (agriculture intégrée, voire biologique...).

## OBJECTIF

Il s'agit de diminuer la concentration en nitrates du captage de la plaine du Saulce pour revenir à une moyenne annuelle de 35 mg/l, et de préserver les eaux souterraines d'une contamination par les produits phytosanitaires et de toute pollution ponctuelle. Les exploitants seront accompagnés afin de faire évoluer l'adaptation de leurs pratiques de production.

Autres pistes d'évolution pour l'amélioration de l'eau distribuée à l'agglomération auxerroise :

- extension des actions de prévention aux captages de la plaine des Isles et des Boisseaux, exploités par la communauté de l'Auxerrois,
- recherche d'une ressource de substitution pour assurer la pérennité de l'approvisionnement en cas de pollution.

## ACTIONS

- Formation à l'agriculture intégrée
- Nouvelles MAE liées à l'enherbement, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, à la couverture des parcelles pendant l'automne
- Essais de désherbage mécanique, cultures à faibles intrants dont les cultures énergétiques
- Contrôle des pulvérisateurs, mise en place d'aires de remplissage et lavage des pulvérisateurs
- Communication pour favoriser une entente entre la ville et la campagne autour d'une gestion solidaire de l'eau

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement des actions collectives et individuelles du CET sur la base d'objectifs de résultats définis.*

*Autres financeurs de l'opération : agence de l'eau Seine-Normandie, conseil général de l'Yonne, communauté de l'Auxerrois, communauté de communes du pays coulangeois.*

## CONTACT

### Association pour la qualité de l'Eau potable de la plaine du Saulce

14 bis rue Guynemer - 89000 AUXERRE - Tel : 03 86 94 28 97 - Fax : 03 86 94 22 00

Mél : [antoine.saulce@wanadoo.fr](mailto:antoine.saulce@wanadoo.fr) ou [hovan.saulce@wanadoo.fr](mailto:hovan.saulce@wanadoo.fr)

# Projet de contrat d'excellence territoriale sur le Val de Loire (71)

TERRITOIRES

ACTEURS

ENJEUX

OBJECTIF

ACTIONS

CONTACT

## TERRITOIRES

Le Val de Loire en Saône-et-Loire correspond à 24 communes situées en zone vulnérable définie pour la Directive Nitrates, auxquelles s'ajoute la commune de Vendennes-sur-Arroux. Celle-ci est confrontée au même enjeu lié à la qualité de l'eau et se situe dans un contexte comparable (types de sols et systèmes d'exploitation). Treize champs captants, représentant 2 840 hectares, sont identifiés sur ce territoire. De plus, la préservation des milieux prairiaux, second enjeu du Val de Loire, est concrétisée par deux sites NATURA 2000 qui couvrent 12 600 ha.

## ACTEURS

### Tous les partenaires mobilisés pour la qualité de l'eau depuis 2000

Depuis l'automne 1999, la DDASS enregistrait une légère augmentation des teneurs en nitrates dans l'eau des puits de captage. Néanmoins, ces teneurs restent nettement inférieures à la norme européenne de 50 mg/l. Par anticipation, une opération « Val de Loire » basée sur une concertation entre les agriculteurs, les élus et les gestionnaires de l'eau a été initiée par la chambre d'agriculture. Aujourd'hui, la mobilisation de l'ensemble des partenaires ouvre de nouvelles perspectives. Il

s'agit de s'orienter vers une véritable gestion territoriale pour la préservation des ressources naturelles dans le cadre d'un Contrat d'Excellence Territoriale. Depuis le début de l'année 2006, les 8 syndicats des eaux et communes indépendantes concrétisent leur implication dans cette nouvelle opération par la signature d'une convention avec la chambre d'agriculture.

## ENJEUX

### Une nappe alluviale sensible à protéger

La nappe alluviale du Val de Loire produit 6 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable, soit 10 % de l'alimentation en eau potable du département. En Saône-et-Loire, environ 62.000 habitants reçoivent l'eau puisée dans la nappe de la Loire à partir de 45 puits de captage implantés à proximité du fleuve. Les sols sableux et filtrants induisent une vulnérabilité importante aux pollutions par les nitrates et produits phytosanitaires. L'atout de ce secteur est d'avoir conservé un élevage traditionnel qui a permis de maintenir des prairies sur 80 % des surfaces. En effet, les prairies restent un filtre protecteur très efficace. L'enjeu consiste à maintenir et entretenir les prairies avec la mise en place de pratiques durables par les agriculteurs.

## ENJEUX (suite)

### Des milieux naturels remarquables à préserver

Le Val de Loire se caractérise par un lit majeur bien conservé et par des milieux naturels variés qui contiennent de nombreuses plantes protégées à l'échelle nationale et régionale. La vallée de la Loire, propice à une avifaune très diversifiée, constitue une voie de migration et une zone de frayère importante pour de nombreux poissons

en régression en France. C'est aussi un axe de migration de premier ordre pour les oiseaux qui est classé à l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). Un diagnostic agricole a été réalisé et le document d'objectifs des sites NATURA 2000 est actuellement en cours de rédaction.

## OBJECTIF

La finalité du CET Val de Loire est d'accompagner les agriculteurs dans la préservation de la qualité de l'eau des puits de captage de l'ensemble du Val de Loire (de Vitry-sur-Loire à Iguerande) et de Vendennes-sur-Arroux tout en prenant en considération l'enjeu "biodiversité". Le CET sera mis en

œuvre sur la base d'objectifs de résultats : mobilisation d'un nombre d'exploitations représentant une surface importante, amélioration significative des indicateurs physico-chimiques, communication avec la population locale.

## ACTIONS

Deux échelons de territoire sont retenus pour conduire des actions :

- Une intervention à l'échelle globale de la zone vulnérable pour intégrer la diversité des attentes des exploitations,
- Une intervention à l'échelle locale des champs captants pour fixer des objectifs de résultats, concevoir et négocier des projets territoriaux cohérents.

### Actions à l'échelle globale

- Accompagnement des agriculteurs dans la préservation de la qualité de l'eau,

- Sensibilisation des agriculteurs à l'enjeu de la protection des "milieux naturels",
- Communication.

### Actions à l'échelle locale

A l'échelle locale des 13 champs captants, des contrats de progrès, dont le contenu sera modulé en fonction de l'acuité des problèmes (eau, biodiversité) seront mis en place. Le contrat de progrès sera négocié sur chaque champ captant entre syndicats des eaux ou communes et agriculteurs, et sera contractualisé sur 3 ans en référence à un diagnostic, une recherche de résultats et un plan d'actions.

Il s'agira de mobiliser le dispositif des mesures agrienvironnementales, en le testant sur des champs captants prioritaires, à partir des résultats des diagnostics agrienvironnementaux réalisés.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement des actions collectives et individuelles du CET sur la base d'objectifs de résultats définis.*

*Autres financeurs de l'opération : agence de l'eau Loire-Bretagne, conseil général de Saône-et-Loire, syndicats des eaux.*

## CONTACT

*Contact technique* : chambre d'agriculture de Saône-et-Loire  
Mélanie Dufoux - Pascale Moretty  
BP 522 – 71010 MACON CEDEX - Tél : 03 85 29 56 12 - Fax : 03 85 29 56 77  
Mél : pmoretty@sl.chambagri.fr

*Contact professionnel* : Benoît Regnault-Demigny

# Projet de contrat d'excellence territoriale Val de Saône et du Doubs (71)

TERRITOIRES

ACTEURS

ENJEUX

OBJECTIFS

ACTIONS

CONTACT

## TERRITOIRES

Les vallées de la Saône et du Doubs en Saône-et-Loire constituent un territoire de 72 communes correspondant à la zone vulnérable définie pour la Directive Nitrates. On compte 21 champs captants sur ce secteur. Ce territoire est également concerné par deux sites NATURA 2000, les prairies inondables de la vallée du Doubs et le Val de Saône Grosne, qui couvrent respectivement 1430 et 6170 hectares. De plus, un programme d'actions de prévention des inondations de la Saône prévoit l'aménagement et la restauration du champ d'expansion des crues afin d'assurer un écrêtement des crues de la Saône et la protection rapprochée des lieux habités.

## ACTEURS

Les agriculteurs ont participé, avec leurs partenaires, dès les années 90, à une opération de conseil *Cultivons l'eau potable*, labellisée Ferti-Mieux en 1993. Aujourd'hui, 650 exploitations agricoles se situent en zone vulnérable. Un comité de pilotage a été constitué.

A une échelle plus localisée (champs captants, commune de Saint-Germain-du-Plain), des élus

des communes ou des syndicats des eaux se sont mobilisés pour la réalisation de diagnostics agri-environnementaux, et des projets territoriaux ont été mis en place dans un cadre de concertation réussie. Depuis 2006, les partenaires envisagent une nouvelle évolution vers la concrétisation de leurs projets dans le cadre d'un contrat d'excellence territoriale.

## ENJEUX

### Une nappe alluviale sensible aux pollutions à protéger

La zone inondable de la Saône et du Doubs compte 130 puits de captage qui alimentent un peu plus de la moitié du département en eau potable. 282 000 habitants sont ainsi concernés par la préservation de ce réservoir d'eau souterraine.

Dans les années 1980, sur des terres à fortes potentialités agronomiques du fait des alluvions apportées par les crues, les agriculteurs retournent massivement les prairies permanentes au profit de la culture du maïs. Parallèlement, les teneurs en nitrates de la nappe ont augmenté, dépassant parfois 50 mg/l.

### Des milieux naturels remarquables à préserver

Sur la vallée inondable du Doubs, l'inondabilité du lit majeur garantit le maintien du fonctionnement écologique du site et la conservation des prairies. Sur les deux sites Natura 2000 de la vallée de la Saône, l'agriculture a su préserver la biodiversité du milieu prairial et des forêts alluviales inondables, lieux de reproduction pour de nombreuses espèces. L'enjeu est aujourd'hui de pérenniser les pratiques favorables au maintien de cette biodiversité, notamment la pratique mixte de fauche et pâture.

## OBJECTIFS

La finalité du CET Val de Saône et du Doubs est de préserver la qualité de l'eau et la biodiversité en facilitant la mise en place de pratiques agricoles adaptées, sur la base d'objectifs de résultats :

mobilisation d'un nombre d'exploitations représentant une surface importante, amélioration significative des indicateurs physico-chimiques, communication avec la population locale.

## ACTIONS

### Actions à l'échelle globale

- Accompagnement des agriculteurs dans la préservation de la qualité de l'eau (actions liées à la fertilisation et à l'utilisation des produits phytosanitaires),
- Accompagnement des agriculteurs dans la préservation des milieux naturels (paysages),
- Poursuite des actions de communication auprès de tous les agriculteurs et de l'ensemble des partenaires.

### Actions à l'échelle locale

A l'échelle locale des zones de captage prioritaires, des contrats de progrès, dont le contenu sera modulé en fonction de l'acuité des problèmes (eau, biodiversité), seront mis en place. Les autres champs captants sensibles feront l'objet d'un suivi. Le contrat de progrès sera contractualisé avec les acteurs locaux, en référence à un diagnostic de situation, une recherche de résultats et un plan d'actions sur 3 ans.

Il s'agira de mobiliser le dispositif des mesures agrienviromentales, à partir des résultats

des diagnostics agrienviromentaux réalisés, en le testant sur des champs captants prioritaires.

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement des actions collectives et individuelles du CET sur la base d'objectifs de résultats définis.*

*Autres financeurs de l'opération : agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, conseil général de Saône-et-Loire, syndicat des eaux de la région luhannaise, Union européenne.*

## CONTACT

*Contact technique* : chambre d'agriculture de Saône-et-Loire  
Mélanie Dufoux - Pascale Moretty  
BP 522 – 71010 MACON CEDEX - Tél : 03 85 29 56 12 - Fax : 03 85 29 56 77  
Mél : pmoretty@sl.chambagri.fr

*Contact professionnel* : Benoît Regnault-Demigny

# Projet de contrat d'excellence territoriale sur le massif du Morvan

Biodiversité et paysages

TERRITOIRES

ACTEURS

ENJEUX

OBJECTIF

ACTIONS

CONTACT

## TERRITOIRES

L'agriculture conditionne une grande part de la vie économique et sociale sur le Parc naturel régional du Morvan. Avec 900 exploitations professionnelles, elle représente 18% de la population active de ce territoire. Compte tenu des potentialités du territoire, l'activité dominante est l'élevage de bovins viande en maigre qui représente environ 80% des exploitations agricoles. Le rôle de l'agriculture dans la préservation des paysages et la gestion durable de l'espace est reconnu. L'activité agricole du Parc est considérée comme un élément clé du développement du territoire. A la fois dynamique et respectueuse des ressources naturelles et culturelles, elle participe au « bien vivre » dans le Morvan. Ainsi, les projets de développement agricole valorisent les potentiels de production liés aux atouts et aux contraintes spécifiques de ce territoire, situé en zone de montagne, en mettant en avant les savoir-faire locaux et le développement d'une marque.

## ACTEURS

Le Parc naturel régional du Morvan est le garant de la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, social de son territoire. Son projet est de fédérer les agriculteurs autour d'un objectif commun de développement et de préservation.

Les chambres d'agriculture départementales interviennent en partenariat avec le Parc pour apporter leur technicité et compétences.

## ENJEUX

### Mise en valeur des cours d'eau sur le bassin versant de la Cure

- **Préserver la qualité** : les cours d'eau restent de très bonne qualité sur le massif mais, compte tenu de leur petite taille, ils restent très fragiles. Les pratiques agricoles peuvent avoir des impacts sur la qualité de la ressource et sur la faune aquatique présente dans les cours d'eau.
- **Eviter les busages agricoles** : 40% des obstacles sont liés à des busages agricoles qui posent des problèmes importants de déconnexion de cours d'eau empêchant l'accès pour la faune piscicole aux zones de reproduction.
- **Limiter l'accès des troupeaux aux cours d'eau** : l'abreuvement des troupeaux dans

les cours d'eau provoque souvent une dégradation de la ripisylve et la création d'obstacles infranchissables par la faune aquatique. Les dispositifs mis en place avec les CAD sont à élargir dans le cadre des nouvelles MAE.

### Mise en valeur des abords de ferme sur le Morvan central et le Haut Morvan des étangs

L'intégration paysagère des bâtiments fait parfois défaut, notamment après la construction d'un bâtiment ou la mise aux normes. De nombreux sites d'exploitations pourraient être mieux valorisés, non seulement pour être intégrés au paysage, mais aussi pour contribuer à l'accueil du public lié au tourisme (vente directe, visite d'exploitations...).

## OBJECTIFS

La finalité de ce projet de CET est de concilier une activité agricole productive avec la préservation des paysages et des milieux naturels. La mise en place d'aménagements agricoles durables, le développement de pratiques respectueuses de

l'environnement sur des sites prioritaires et la mise en valeur des exploitations agricoles pour faciliter leurs activités économiques, constituent les trois objectifs à atteindre.

## ACTIONS

### Mise en place de mesures agrienvironnementales

Elles permettront de s'appuyer sur l'agriculture pour la préservation et la mise en valeur d'écosystèmes aquatiques remarquables.

### Mise en place d'actions de démonstration auprès des agriculteurs (petite hydraulique)

### Mise en valeur paysagère du territoire du Parc

Embellissement esthétique et environnemental des corps de ferme et des abords, notamment dans le cadre de constructions neuves ou lors de la mise aux normes ; sensibilisation des agriculteurs au paysage par le biais de réalisations concrètes.

### Amélioration des conditions d'accueil, de circulation et d'organisation du travail dans les exploitations et développement de produits locaux

*En conformité avec les règlements communautaires et régionaux, le conseil régional de Bourgogne soutiendra financièrement des actions collectives et individuelles du CET sur la base d'objectifs de résultats définis.*

## CONTACT

### Parc naturel régional du Morvan

Maison du Parc - 58230 SAINT BRISSON - Tél. : 03 86 78 79 00

